

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRE DE L'ECONOMIE DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

CABINET DU MINISTRE

MINISTER'S CABINET

Yaoundé, le 25 MARS 2021

N° 000001443 LT/MINEPAT/CAB/Ass/BP

J Ves

MINISTRE,

A
Monsieur le Représentant Résident
du Programme des Nations Unies
pour le Développement (PNUD)
YAOUNDE

Objet : Signature du document de Projet d'Appui
à la Mise en Œuvre du Programme Pays (PAMPPa).

Monsieur le Représentant Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en retour après cosignature,
le document dont l'objet est porté en marge pour compétence et suite de la
procédure.

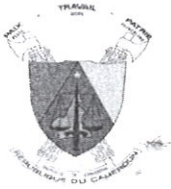
Veillez agréer, Monsieur le Représentant Résident, l'expression
de ma parfaite considération.

P-J : - (01) exemplaire



Alamine Ousmane Mey

PNUD/REGISTRY
COURRIER
Entré le 26 MAR 2021
S/N°



Au service
des peuples
et des nations

DOCUMENT DE PROJET

[Cameroun]

Intitulé du projet: Projet d'Appui à la Mise en œuvre du Programme Pays (PAMPPa)

Numéro du projet:

Partenaire de réalisation¹: MINEPAT/Direction Générale de la Coopération et de l'Intégration Régionale

Date de démarrage: 2021 Date d'achèvement: 2025 Date de réunion du CAP:12 Février 2021

Description succincte

Le Projet d'Appui à la Mise en œuvre du Programme Pays (PAMPPa) vise globalement à renforcer les capacités du PNUD et de ses partenaires nationaux pour une mise en œuvre efficace du programme de Coopération entre le PNUD et le Gouvernement du Cameroun. Ce projet aura une durée de 5 ans. En effet pour que le projet d'appui joue son rôle d'accélérateur pour l'atteinte des résultats du CPD, il est primordial que le PNUD et ses partenaires disposent de capacités techniques et opérationnelles adéquates pour la production des documents de planification de qualités, répondant aux exigences d'une gestion axée sur les résultats. Pour rester dans l'optique de la GAR, le Projet d'appui à la mise en œuvre du CPD devra faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi évaluation permettant d'apprécier l'évolution du programme vers l'atteinte des résultats. Dans ce même cadre, les leçons apprises de la réalisation des interventions devront être capitalisées au travers de l'élaboration d'une approche permettant d'avoir des éléments pertinents en matière de gestion des connaissances. La mobilisation des ressources constitue aussi une des dimensions clé du projet d'appui au CPD. Dans ce cadre une stratégie de communication et de partenariat devra être définie pour la mobilisation de ressources supplémentaires en vue d'un financement adéquat des activités du programme. Compte tenu de son rôle clé dans la coopération et plus spécifiquement en matière de gestion des affaires diplomatiques et consulaires, un appui spécifique sera fait en direction du Ministère des Relations Extérieures (MINREX) en termes de renforcement de ses capacités techniques et opérationnelles. Le projet d'appui au CPD sera mis en œuvre par le MINEPAT à travers la Direction Générale de la Coopération et de l'intégration Régionale (DGCOOP) selon la modalité HACT intégrale.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :

Effet UNDAF 1.1 : D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emploi décentes et sont économiquement plus autonomes

Effet UNDAF 4.1 : D'ici à 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre

Produit 1 : disponibilité des CPD et évaluations réalisées

Produit 2 : Programme de coopération mis en œuvre selon les principes de GAR, prend en compte le Genre et les personnes vulnérables

Produit 3 : Suivi-Evaluation adéquat et connaissances capitalisées

Produit 4 : Ressources supplémentaires mobilisées

Produit 5 : Capacités logistiques, organisationnelles, humaines et opérationnelles renforcées



Produit 6 : Efficacité du partenariat et suivi des ODD

Genre 2

Total des ressources nécessaires :	1 500 000 USD	
Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	650 000 USD
	Contribution Gvt	150 000 USD
	A rechercher	700 000 USD
À financer :		

¹Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

Approuvé par (signatures)² :

Pour le MINEPAT	Pour le PNUD
 <p>NOM ET TITRE M. ALAMINE OUSMANE MEY Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire</p>	 <p>NOM ET TITRE M. JEAN LUC STALON Représentant Résident</p>
Date :	Date : 22 MAR 2021

²Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)



SIGLES ET ABREVIATIONS

AAF : Assistante Administrative et Financière

AGC : Agence Gouvernementale de Coopération

ARR : Assistant au Représentant Résident

CPD : Country Programme Document

CTP : Conseiller Technique Principal

DGCOOP : Direction Générale de la Coopération et de l'Intégration Régionale

DNS : Direction de la Coopération Nord-Sud et des Organisations multilatérales

DNP : Directeur National du Programme

DSCE: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

FMI: Fonds Monétaire International

GTDP: Groupe de Travail chargé du suivi de la Déclaration de Paris au Cameroun

HACT: Harmonized Approach to Cash Transfers

INS:Institut National de la Statistique

MINEPAT: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINREX : Ministère des Relations Extérieures

NIM: National Implementation

ODD: Objectifs de Développement Durable

OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement

PAPPAP : Programme d'Appui au Plan d'Action du Programme-Pays

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PTA : Plan de Travail Annuel

SND : Stratégie Nationale de Développement

UNDAF: United Nations Development Framework

UNSDCF: United Nations Sustainable Development Cooperation Framework

II. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

L'Etat du Cameroun et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont conclu en 2018 un accord-cadre de coopération qui s'étale sur la période 2018-2020. Ce programme, aligné sur la Vision 2035 du Cameroun et la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, est articulé autour de deux grands résultats à savoir :

- L'Accès des femmes et des jeunes aux opportunités d'emplois décents ;
- La Résilience des populations vulnérables face aux chocs environnementaux et socio-économiques.

Du point de vue institutionnel, et pour garantir un alignement adéquat des interventions du PNUD aux priorités nationales de développement, la mise en œuvre du programme de pays est supervisée par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) qui est l'administration gouvernementale en charge de la coordination. Des comités directeurs sont chargés de l'alignement au niveau des programmes, et sont responsables des orientations stratégiques et de la validation des résultats tout en garantissant la pertinence et la qualité des programmes.

La dernière revue annuelle du programme de pays et l'évaluation menée par le bureau des évaluations indépendantes du PNUD montrent une évolution significative vers l'atteinte des résultats escomptés. En effet des avancées sont perceptibles en matière d'accès à l'emploi pour les couches les plus vulnérables ainsi qu'en matière de stabilisation, prévention de l'extrémisme violent et de relèvement précoce.

Bien que l'on constate une dynamique positive en termes d'atteinte des résultats du programme, de nombreux défis demeurent en terme de ; i) besoin de renforcement des capacités des partenaires de mises en œuvre afin d'améliorer la qualité des documents de planification et de mise en œuvre des projets ; ii) nécessité de la mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation efficace permettant de rendre compte de l'évolution des résultats du programme ; iii) mobilisation des ressources additionnelles pour renforcer l'envergure des résultats du programme . Bien que sur le plan institutionnel le MINEPAT à travers la Direction Générale de la Coopération et de l'Intégration Régionale (DGCOOP) joue le rôle de coordination, il n'existe pas une entité garantissant un lien opérationnel permettant de renforcer la mobilisation des partenaires, le suivi des résultats et la mobilisation des ressources.

Compte tenu de son rôle clé en matière de Coopération notamment en ce qui concerne la gestion des affaires diplomatiques et consulaires, des appuis spécifiques seront effectués en faveur du MINREX en termes de renforcement des capacités tant du point de vue technique qu'opérationnel.

Afin de surmonter ces différents défis et renforcer la coordination du programme pays, des interventions spécifiques en termes d'appui au programme doivent être menées. En effet les expériences passées de mise sur pieds de projets d'appui au programme montrent une contribution significative à l'atteinte des résultats, se positionnant ainsi comme de réels accélérateurs. Les Projets « Coordination » pour le cycle 2008-2012 et « PAPPAP » pour le cycle suivant montrent un effet positif sur la mise en œuvre du programme au vu des contributions pour une gestion efficiente du Programme de Pays.

De plus les recommandations formulées lors de la dernière revue annuelle du programme vont dans le sens du renforcement de la coordination du projet pour une mobilisation plus efficace des acteurs, un suivi conjoint des activités du programme et la mise en place d'une stratégie durable de mobilisation des ressources. De manière spécifique, ces recommandations préconisent :

- L'implication des partenaires d'exécution (PE) à la préparation / élaboration de toutes les activités programmatiques ciblées en vue d'une meilleure appropriation et implémentation ;
- Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles en gestion des projets / Programmes ;
- La mise en place des dispositifs de suivi conjoint avec des évaluations post projet pour apprécier la durabilité des interventions ;
- La mise sur pied d'un cadre formel et permanent de concertation et de dialogue dédié au traitement de toutes les questions relatives à la coopération entre le Gouvernement et le PNUD

Le PNUD s'est inscrit dans une dynamique de culture de la redevabilité et de la transparence sur les résultats de ses interventions telles que préconisées par la « Déclaration de Paris » et le Partenariat

mondial pour une coopération efficace au service du développement. Pour consolider cette dynamique, il est nécessaire d'assurer la mobilisation des parties prenantes pour la planification des interventions et des résultats, de renforcer les capacités pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets de qualité, d'améliorer le suivi évaluation, la communication et la gestion des connaissances pour mobiliser davantage de ressources, mieux suivre le progrès et renforcer tant qualitativement que quantitativement la coopération pour le développement en vue de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour faciliter la réalisation de ces différentes interventions, la mise en place d'un projet d'appui à la mise en œuvre du programme de pays s'avère donc nécessaire.

STRATÉGIE

Le présent projet est élaboré en vue d'améliorer l'efficacité globale du programme de Coopération entre le Gouvernement du Cameroun et le PNUD. Ce programme d'appui vise spécifiquement l'appui à l'élaboration du document de programme devant soutenir le cycle de coopération 2022-2025, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour la prise en compte des aspects de GAR, du genre et des plus vulnérables dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets, la mise en place d'un cadre de suivi évaluation conjoint pour mesurer le progrès vers l'atteinte des résultats ainsi que la mise en place d'une stratégie de mobilisations de ressources.

L'élaboration d'un programme d'appui au CPD s'inscrit dans une démarche de renforcement de la coordination et de la programmation pour une plus grande efficacité du programme pays et une meilleure contribution de celui-ci aux priorités nationales de développement et aux ODD.

Le projet adoptera une démarche participative et synergique et les acquis des cycles précédents notamment en matière de mise en œuvre des projets d'appui au programme de coopération, seront valorisés. La mise en œuvre du présent projet d'appui nécessitera une forte mobilisation et l'implication des entités nationales porteuses de projets appuyés par le PNUD. Cette implication est liée à la contribution intellectuelle, mais aussi à une bonne organisation technique. Il s'agira précisément et de manière concertée, de mener des réflexions sur les besoins en renforcement de capacités sur le développement d'un mécanisme conjoint de suivi-évaluation, la communication et la mobilisation des ressources. De même, des réflexions devront être menées pour identifier les synergies afin d'optimiser les ressources du programme. Le projet d'appui pourra ainsi jouer un rôle d'accélérateur pour l'atteinte des résultats du programme.

Le PNUD mettra à disposition l'expertise technique requise et/ou les outils méthodologiques notamment pour le renforcement des capacités dans les domaines de la GAR du Genre, du HACT, du principe « Ne laisser personne pour compte », pour le suivi-évaluation, la communication et la mobilisation des ressources.

RÉSULTATS ET PARTENARIATS

III.1- Résultats attendus

Le résultat final escompté par le projet est le suivant « Les performances du programme de coopération sont améliorées et contribuent effectivement à la réalisation des priorités nationales en matière de développement et des ODD ».

Pour atteindre ce résultat, le projet s'articulera autour de 6 interventions clés à savoir :

Axe 1 : Appui à la formulation et l'élaboration des documents de programme Pays et évaluation des programmes

Axe 2 : Mise en œuvre du Programme conformément au principe de la GAR et dans le respect des standards de gestion et prise en compte des priorités nationales ainsi que des dimensions transversales genre et populations les plus vulnérables ;

Axe 3 : Mise en place d'un mécanisme adéquat de suivi-évaluation et capitalisation des connaissances générées de la mise en œuvre du programme ;

Axe 4 : Appui à la mobilisation des ressources supplémentaires grâce à une visibilité accrue des projets et programmes ;

Axe 5 : Renforcement des capacités opérationnelles de l'unité de gestion.

Axe 6 : Appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'aide au développement, du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et à la promotion de la Coopération Sud-Sud.

III.2- Résultats et principales activités envisagées

Produit 1 : Les Documents de Programme Pays (CPD) sont disponibles et leurs évaluations réalisées.

12-Le cycle de coopération actuel entre le Cameroun et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) arrive à son terme en 2021. Dans cette perspective, le Bureau Cameroun du PNUD, parallèlement à l'élaboration de l'UNSDCF, a engagé des réflexions pour l'élaboration du prochain programme qui va s'étaler sur la période 2022-2025. Ce produit vise la mobilisation et la participation de la partie nationale aux différentes discussions autour de l'élaboration du nouveau cycle de coopération. Le projet devra jouer le rôle d'interface entre le PNUD et les partenaires nationaux de mise en œuvre et faciliter toutes les discussions permettant l'élaboration concertée d'un programme qui prend en compte les priorités nationales et les ODD.

De façon précise, les activités ci-après seront mises en œuvre :

- **Activité 1.1:** Validation des CPD
- **Activités 1.2 :** Elaboration des plans de travail annuel ;
- **Activité 1.3-** Evaluation finale des CPD ;
- **Activité 1.4 :** Organisations des rencontres sectorielles préparatoires à l'atelier de planification stratégique et la rédaction des notes de stratégie par unité
- **Activité 1.5:** Participation aux réunions internationales.

Produit 2 : Le programme est mis en œuvre conformément aux principes de la GAR et dans le respect des standards de gestion et prend en compte les priorités nationales ainsi que les dimensions transversales genre et population en situation de vulnérabilité.

13-Ce résultat permettra le renforcement des capacités des partenaires de mise en œuvre. Il s'agira concrètement de produire des outils (guide ou manuel) et de former les partenaires d'exécution pour une meilleure appropriation des orientations programmatiques dans les documents de planification (CPD, PTA, etc). Dans ce cadre, les documents guides et les formations seront articulés autour des thématiques telles que la gestion axée sur les résultats, l'approche HACT, la prise en compte du genre et des plus vulnérables, le suivi évaluation, la gestion des connaissances, la communication, l'approche de gestion des projets au PNUD et toutes autres dimensions jugées utiles pour la mise en œuvre du programme.

De façon précise, les activités ci-après seront mises en œuvre :

- **Activité 2.1 :** Actualisation et validation du guide pratique pour l'utilisation du HACT à l'attention des partenaires de mise en œuvre des projets financés par le PNUD ;
- **Activité 2.2 :** Elaboration d'un manuel de préparation des cadres programmatiques (CPD, Prodop, PTA, etc) prenant en compte la Gestion axée sur les résultats, le genre et les personnes en situation de vulnérabilité ;
- **Activités 2.3 :** Formations des partenaires de mises en œuvre aux procédures HACT et procédures administratives et financières du PNUD ;
- **Activités 2.4 :** Formations sur l'utilisation du manuel d'élaboration des cadres programmatiques prenant en compte la GAR, le reporting axé sur les résultats et les méthodologies appropriées pour la prise en compte du genre et des personnes les plus vulnérables dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes ;
- **Activité 2.5 :** Accompagnement des partenaires dans l'élaboration des documents de projets et des PTA (Contrôle qualité).

Produit 3 : Le mécanisme de suivi évaluation est adéquat et les connaissances générées de la mise en œuvre du programme sont capitalisées

14- Ce résultat est lié au renforcement du mécanisme de suivi-évaluation et à la gestion des connaissances. Il aura aussi pour finalité la création d'un cadre de concertation permanent pour discuter des principaux défis de la coopération entre le Cameroun et le PNUD, ainsi que la consolidation des connaissances permettant de renforcer les résultats des programmes et projets actuels et la conception des programmes et projets futurs.

15- Les interventions prévues dans le cadre de ce résultat seront suivies par la DGCOOP/MINEPAT avec l'appui du spécialiste en suivi évaluation du PNUD. Dans le but de créer des synergies au sein de cette composante, et lorsque cela est possible, les actions de suivi se feront conjointement avec les autres agences Ex-Com du SNU (UNICEF, UNFPA, PAM)

De façon précise, les activités ci-après seront mises en œuvre :

- **Activité 3.1** : Elaboration d'un plan de suivi-évaluation conjoint ainsi que d'un mécanisme permettant la gestion des connaissances ;
- **Activité 3.2** : Mise en place d'un mécanisme et l'élaboration des outils de collecte des données en vue de renseigner les indicateurs du programme et assurer le suivi du progrès vers les résultats ;
- **Activité 3.3** : Organisation des visites programmatiques et des missions de suivi et capitalisation des réalisations des programmes et des projets ;
- **Activités 3.4** : Organisation des revues du programme ;
- **Activité 3.5** : Organisation des sessions du Comité de Pilotage ;
- **Activité 3.6** : Organisation des réunions du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage
- **Activités 3.7** : Réalisation d'une étude pour établir la situation de référence du programme de coopération
- **Activités 3.8** : Conception d'une application digitale pour renforcer le suivi des résultats du programme et l'appropriation nationale.

Produit 4: Des ressources supplémentaires sont mobilisées pour le financement du programme de pays grâce à une visibilité accrue des projets et programmes du Cameroun réalisés avec l'appui du PNUD.

16- Ce résultat va s'appuyer sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de mobilisation des ressources qui permettra de donner une visibilité aux interventions du programme. Il part de l'hypothèse selon laquelle si on communique davantage sur les réalisations des programmes appuyés par le PNUD, cela faciliterait de nouveaux partenariats et la mobilisation de ressources supplémentaires, susceptibles d'accroître l'envergure de l'assistance du PNUD et des résultats escomptés.

L'atteinte de ce résultat repose sur un système efficace de suivi des résultats. En effet des liens étroits doivent être établis entre le suivi évaluation et la communication. La communication constitue un relai pour vulgariser les résultats du programme et générer des opportunités de collaboration avec d'autres partenaires au développement et de mobiliser des ressources supplémentaires.

La réalisation de ce résultat clé se fera à travers :

- **Activité 4.1** : Élaboration/actualisation d'une stratégie intégrée de communication et de mobilisation des ressources en accompagnement du programme Pays ;
- **Activité 4.2** : Renforcement de la visibilité des interventions du programme Pays ;
- **Activité 4.3** : Renforcement du mécanisme de mobilisation des ressources du programme pays
- **Activité 4.4** : Appui au suivi de la mise en œuvre des ODD en particulier l'ODD 17 sur le partenariat

Produit 5 : Capacités logistiques, organisationnelles, humaines et opérationnelles des partenaires camerounais et du PNUD renforcées.

17- Il s'agit à travers ce résultat de renforcer les capacités opérationnelles de l'équipe de gestion du projet pour une mise en œuvre optimale des différentes activités. Il s'agira entre autres d'un appui pour la prise en charge des aspects logistiques, des équipements, des ressources humaines et divers autres frais de fonctionnement.

De façon précise, les activités ci-après seront mises en œuvre :

- **Activité 5.1** : Renforcement des capacités logistiques du bureau de coordination et des partenaires (Acquisition de véhicules, fournitures de bureau) ;
- **Activité 5.2** : Renforcement des capacités des partenaires camerounais et du PNUD en suivi évaluation ;
- **Activité 5.3** : Appui au développement du Système Intégré de Gestion des Activités consulaires « DIPLOMAT » du MINREX pour une utilisation élargie au PNUD et au Reste des Agences du SNU ;
- **Activité 5.4** : Appui à l'édition du guide pratique des procédures à l'usage des missions diplomatiques et autres organisations internationales accréditées au Cameroun ;
- **Activité 5.5** : Capacités supplémentaires, recruter un CTP, un assistant administratif et financier et un chauffeur ;
- **Activité 5.6** : Appui technique au bureau pays du PNUD en matière de reporting en management support

Produit 6 : L'efficacité du partenariat est promue à travers un soutien accru à la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement en vue d'un suivi adéquat de la mise en œuvre des ODD.

18-Il s'agit à travers ce résultat d'assurer l'efficacité du partenariat au développement à travers notamment la mobilisation des PTF, la mise en place et l'animation des cadres de concertation et la participation aux rencontres nationales et internationales avec les PTF et autres acteurs au développement, en vue de capitaliser des expériences et avancées dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris et l'Agenda 2030 sur le développement durable.

De façon précise, les activités ci-après seront mises en œuvre :

- **Activité 6.1** : Participation aux rencontres internationales et aux séminaires de formation sur la coopération Sud-Sud, sur le partenariat au développement et le suivi de la mise en œuvre des ODD.
- **Activité 6.2** : Organisation de la revue conjointe de la performance du partenariat au développement au Cameroun. Il s'agira d'une rencontre large, inclusive et ayant pour objectif de mettre à plat, les succès, les échecs, les contraintes ainsi que les opportunités à saisir par secteur de développement en matière de partenariat au Cameroun.
- **Activité 6.3** : Appui à la préparation et l'organisation du dialogue politique structuré avec les agences du Système des Nations Unies au Cameroun.
- **Activité 6.4** : Renforcement du cadre de dialogue MINEPAT Partenaires Techniques et Financiers dans la cadre du suivi de l'efficacité de l'aide
- **Activité 6.5** : Multiplication et diffusion de la stratégie sur la Coopération Sud-Sud
- **Activité 6.6** : Appui à l'élaboration des rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre des ODD

III.2- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

19- Les ressources requises pour la mise en œuvre du projet concernent à la fois les moyens humains, financiers, matériels ainsi que le capital des connaissances tirées des leçons apprises et expériences acquises par le passé dans des projets d'appui au programme pays antérieurs. Sur le plan humain, le projet sera doté d'une Direction Nationale qui assurera sa gestion au quotidien. Cette Direction Nationale sera appuyée par une équipe PNUD pour divers appuis techniques en termes de suivi

évaluation, communication et procédures administratives et financières, mise en œuvre du HACT, etc. à cet effet, un dispositif léger comprenant : (a) un Conseiller Technique Principal (CTP), recruté sur une base compétitive, ayant une solide expérience dans les problématiques d'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la coopération multilatérale, de coordination de la coopération et du partenariat avec le Système des Nations Unies, du travail avec l'administration. L'ensemble soutenu par le bureau PNUD ; (b) Un(e) assistant(e) administrative et financière (AAF) ainsi qu'un chauffeur seront recrutés. Ponctuellement et sur la base des besoins, ces ressources seront soutenues par les consultants (individuels ou cabinets) recrutés sur appel d'offre. Sur le plan matériel, le Projet sera doté d'un équipement adéquat notamment l'équipement informatique, matériel de communication, pour assurer son fonctionnement, la délivrance des appuis prévus sur le terrain ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats intermédiaires, finaux et les effets. A cela, il faut ajouter des moyens pour assurer la communication autour du Projet et la dissémination des informations et des outils développés. Sur le plan financier, une estimation des besoins en ressources financières sera effectuée assorti d'un plan de financement et de décaissement.

III.3- Partenariat

20- En tant qu'initiative visant à renforcer la coordination et à améliorer la qualité des interventions pour atteindre les résultats, le projet d'appui va développer une approche partenariale thématique. A ce titre, des synergies d'action seront développées compte tenu des thématiques et orientations clés du programme. Au titre des interventions qui vont sous-tendre ces partenariats, il est envisagé d'échanger des informations ou des expériences, de partager des outils méthodologiques, de mener des actions conjointes sur le terrain. Le projet sera coordonné par le MINEPAT à travers la Direction Générale de la Coopération et de l'Intégration Régionale (DGCOOP) qui en assure la Direction Nationale. Des partenariats seront établis avec toutes les instances gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre du programme de coopération notamment pour les activités de renforcement des capacités et de mobilisation des acteurs. Le projet d'appui pour être efficace, demande la production d'outils, de méthodologies, de mécanismes qui sont autant de supports intellectuels qui appellent à diverses expertises. A ce titre, des institutions de recherche seront mises à contribution ainsi que des cabinets de consultants nationaux. Pour des questions spécifiques au genre et sur la prise en compte des populations les plus vulnérables, des instances gouvernementales ainsi que des organismes du Système des Nations Unies seront aussi mis à contribution.

III.4- Implication des parties prenantes

21- L'effort d'implication des principaux acteurs se poursuivra avec le développement des synergies avec les projets et programmes qui interviennent dans les thématiques similaires. Une cartographie de ces projets sera élaborée dès le démarrage du projet.

III.5- Prise en compte du Genre

22- Le projet prendra en compte les aspects spécifiques au genre aussi bien dans sa planification, sa mise en œuvre que dans la phase de rapportage. Ainsi toutes les activités notamment de formation devront intégrer des éléments liés au genre. Il en est de même pour les plateformes de dialogue qui seront mises en place. L'une des interventions du projet est spécifique à la prise en compte du genre dans l'élaboration de tous les documents de projets et leur mise en œuvre. Cette variable fera l'objet d'un contrôle qualité notamment au niveau des PTA élaborés pour s'assurer que les variables liées au genre sont bien prises en compte.

III.6- Connaissances

23- L'une des interventions majeures du projet d'appui est liée à la production et au partage des connaissances. Il sera question de capitaliser les leçons apprises et bonnes pratiques identifiées tout au long de la mise en œuvre du programme de coopération. Aussi, le projet prévoit de développer des dispositifs pour le partage et la dissémination de ces différentes informations au travers de différents canaux de communication. Au-delà de la production des connaissances issues des diverses interventions du programme, le projet d'appui en lui-même fera l'objet d'une évaluation pour analyser les succès, les défis et les différentes leçons apprises de sa mise en œuvre. Ces différentes

informations seront une base objective pour la conception et la mise en œuvre des prochains projets d'appui au programme de coopération.

GESTION DU PROJET

24- A la demande du Gouvernement, le PNUD mettra à disposition les ressources suivant la modalité NIM/HACT d'après laquelle les partenaires d'exécution n'utiliseront désormais que le formulaire d'autorisation de financement et de confirmation des dépenses (Funding Authorization and Certificate of Expenditures « FACE ») pour faire la demande d'autorisation de financement, rendre compte des dépenses et certifier les dépenses. Le PNUD pourra apporter un appui opérationnel à l'exécution nationale du programme avec une expertise technique et financière. Cette approche a l'avantage d'assurer la cohérence d'ensemble, faire bénéficier de la célérité des procédures et de l'accompagnement du PNUD dans l'exécution des projets, assurer une meilleure visibilité et la transparence dans la gestion et simplifier le suivi et l'évaluation.

25- Le Comité de Pilotage est la principale instance décisionnelle du Projet, en charge des orientations et de la validation de ses résultats. En d'autres termes, il examinera l'état d'avancement du Projet et proposera une orientation et des recommandations visant à garantir la production des résultats convenus de manière adéquate et conformément aux prévisions.

26- La gestion quotidienne des activités du Projet sera assurée par le Directeur Général de la Coopération et de l'Intégration Régionale (DGCOOP) du MINEPAT, par ailleurs Directeur National du Projet. Il sera appuyé par la Sous-direction en charge de la coopération multilatérale au MINEPAT et des points focaux désignés, et soutenu par une équipe technique du PNUD constituée d'un(e) Conseiller(e) Technique Principal(e), d'un(e) Assistant(e) Administratif(ve) et Financier(e), du spécialiste en suivi évaluation du PNUD, du responsable de l'unité d'appui au Programme (PMSU) et d'un chauffeur.

CADRE DE RÉSULTATS³

³Le PNUD publie des informations sur ses projets (indicateurs, situations de référence, cibles et résultats) pour respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). On veillera à employer des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), à fournir des situations de référence précises et des cibles reposant sur des données fiables et sur des preuves crédibles. On évitera aussi les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

Effet UNDAF 1.1 : D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emploi décentes et sont économiquement plus autonomes
 Effet UNDAF 4.1 : D'ici à 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) des zones cibles sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques.
ODD 1, 2, 5, 10, 16, 17

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT ⁴	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES Y RELATIFS		
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Final			
												Année	
Produit 1 : Le Document de Programme Pays (CPD) pour le cycle 2022-2025 est finalisé	Document du CPD disponible	Rapport des ateliers	Non	2020	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Produit 2 : Le programme est mis en œuvre conformément au principe de Gestion axée sur les résultats et dans le respect des standards de gestion et prend en compte les priorités nationales ainsi que les dimensions transversales genre et population en situation de vulnérabilité	Guide pratique pour l'utilisation du HACT disponible Nombre de personnes dotées de capacités sur le HACT, la gestion financière la GAR et la prise en compte du Genre et des plus vulnérables dans les projets	Guide pratique Rapport du projet	Non 150	2020 2020	Oui 200	Oui 250	Oui 300	Oui 325	Oui 350	Oui 350	Oui 350	Oui 350	
Produit 3 : Le mécanisme de suivi évaluation est adéquat et les connaissances générées de la mise en œuvre du programme sont capitalisées	Nombre d'application digitale pour le suivi évaluation conçue Nombre de mission de suivi des résultats du programme avec une équipe multifonctionnelle organisée	Rapport contrôle qualité des projets Rapport Projet Rapport des missions de suivi	0 00	2020 2020	NON 2	NON 2	OUI 2	OUI 2	OUI 2	OUI 2	OUI 2	OUI 2	

⁴Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

	Pourcentage des recommandations mises en œuvre à l'issue des réunions du cadre de concertation MINEPAT – PNUD	Rapport contrôle qualité des projets	0	2020	100	100	100	100	100	100	100	100	
Produit 4 : Des ressources supplémentaires sont mobilisées pour le financement du programme de pays grâce à une visibilité accrue des projets et programmes.	Taux d'accroissement des ressources mobilisées	Rapport de suivi financier	0	2020	20	25	15	10	5				
	Stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources disponibles	Rapport des revues	0	2020	Non	Oui	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Produit 5 : Capacités logistiques, organisationnelles, humaines et opérationnelles des partenaires camerounais et du PNUD renforcées.	Nombre de partenariat avec le secteur privé pour l'appui au programme	Rapport de suivi	0	2020	0	3	3	6	8				20
	Taux d'exécution des activités du projet	Rapport de suivi	0	2020	30	40	60	80	90				100
Produit 6 : L'efficacité du partenariat est promue à travers un soutien accru à la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement en vue d'un suivi adéquat de la mise en œuvre des ODD	Application « Diplomat » du MINREX déployée en Externe	Rapport de suivi	Non	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui				Oui
	Nombre de Rapports Nationaux Volontaires sur la mise en œuvre des ODD présenté au Forum Politique de haut niveau sur le DD	Rapports	00	2020	Non	1	0	0	1				2

SUIVI ET ÉVALUATION

26- Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous : [NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la DNP en cas de progrès plus lents que prévus.	Equipe du projet, Points focaux des ministères impliqués, bénéficiaires	
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques généraux et spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend le suivi financier voire les audits (si possible) pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La DNP en collaboration avec l'équipe de projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. L'équipe de suivi au PNUD veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	Points focaux du projet	
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Points focaux	
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	Le DRR et l'équipe chargée de l'assurance qualité au niveau du PNUD (Expert suivi évaluation +PMSU) examinent les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses	DNP, Équipe Projet DGCOOP, DRR, équipe projet PNUD	

				décisions et améliorer les performances du projet.	
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle		Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	DRR/PNUD, Partenaires de réalisation, bénéficiaires et PTF
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		Il convient de collecter les données progressivement, de les traiter, de les analyser et les consolider chaque trimestre (Rapport trimestriel) et chaque semestre (Rapport semestriel).	CTP, Points focaux, expert suivi évaluation
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)		Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Agence gouvernemental de coopération, partenaires de réalisation, bénéficiaires, société civile, PNUD et PTF concernés.

PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL ⁵⁶

PRODUITS ESCOMPTEES	PLANNED ACTIVITIES	Chronogramme					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU	
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste budgétaire
Produit 1 : Le Document de Programme Pays (CPD) est finalisé Indicateurs 1.1 : Document du CPD disponible Baseline 2020 : Non Cible 2021 : Oui	Activité 1.1 : Validation des CPD Livrables : CPD validé et disponible						PNUD		5000
	Activité 1.2 : Elaboration des plans de travail annuel /Atelier synergie Livrable : Plan de travail annuel Validé						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		30 000
Indicateur 1.2 : Nombre de Rapport d'évaluation du programme disponible Baseline 2020 : 1 Cible 2025 : 2 Gender marker :	Activité 1.3 : Evaluation finale du CPD Livrable : Rapport d'évaluation du programme						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		20 000
	Activité 1.4 : Organisations des rencontres sectorielles préparatoires Livrables : Comptes rendus des rencontres						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		35 000
	Activité 1.5 : Participation aux réunions internationales Livrables : Rapports						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		10 000
Sub-Total for Output 1									100 000

⁵ Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

⁶ Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de réévaluer les activités entre les années.

PRODUITS ESCOMPTES	PLANNED ACTIVITIES	Chronogramme					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU	
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste budgétaire
<p>Produit 2: Le programme est mis en œuvre conformément au principe de la GAR et dans le respect des standards de gestion et prend en compte les priorités nationales ainsi que les dimensions transversales genre et population les plus vulnérables.</p> <p>Indicateur 2.1: <i>Guide pratique pour l'utilisation du HACT disponible</i> <i>Baseline 2020 : Non</i> <i>Cible 2021 : Oui</i></p> <p>Indicateur 2.2: Nombre de personnes dotées de capacités sur le HACT, la gestion financière la GAR et la prise en compte du Genre et des plus vulnérables dans les projets <i>Baseline 2020 : 150</i> <i>Cible 2025 : 300</i></p> <p>Indicateur 2.3: Guide pour la prise en compte de la GAR, du Genre et des personnes vulnérables dans les projets et programmes disponible <i>Baseline 2020 : 0</i> <i>Cible 2025 : 2</i></p> <p>Gender marker :</p>	<p>Activité 2.1 : Elaboration et validation du guide pratique pour l'utilisation du HACT à l'attention des partenaires de mise en œuvre des projets financés par le PNUD Livrable : Guide pratique pour l'utilisation du HACT validé</p> <p>Activité 2.2 : Elaboration d'un manuel de préparation des cadres programmatiques (CPD, Prodod, PTA, etc) prenant en compte de la Gestion axée sur les résultats, le genre et les personnes en situation de vulnérabilité lors de l'élaboration des documents de planification (CPD, PTA) et dans la mise en œuvre des projets Livrable : Manuel de préparation des cadres programmatiques</p> <p>Activité 2.3 : Formations des partenaires de mises en œuvre aux procédures HACT et procédures administratives et financière du PNUD Livrables : Rapports de formation</p> <p>Activités 2.4 : Formations sur l'utilisation du manuel des cadres programmatiques prenant en compte la GAR, le reporting axé sur les résultats et les méthodologies appropriées pour la prise en compte du genre et des personnes les plus vulnérables dans la conception et la mise en œuvre des projets et programmes Livrables : Rapports de formation</p> <p>Activité 2.5 : Accompagnement des partenaires dans l'élaboration des documents de projets et des PTA (Contrôle qualité) Livrables : Documents de projets, PTA</p>						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		20 000
							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		10 000
							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		80 000
							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		20 000
							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		PM

PRODUITS ESCOMPTES	PLANNED ACTIVITIES	Chronogramme					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste budgétaire	Montant US \$
Sub-Total for Output 2										
<p>Produit 3 : Le mécanisme de suivi évaluation est adéquat et les connaissances générées de la mise en œuvre du programme sont capitalisées</p> <p><i>Indicateur 3.1</i> : Nombre d'application digitale pour le suivi évaluation conçue Baseline 2020 : 0 Cible 2025 : 2</p> <p><i>Indicateur 3.2</i> : Nombre de mission de suivi des résultats du programme avec équipe multifonctionnelle organisée Baseline 2020 : 0 Cible 2025 : 10</p> <p>Gender marker : 2</p>	<p>Activité 3.1 : Elaboration d'un plan de suivi évaluation conjoint ainsi qu'un mécanisme permettant la gestion des connaissances Livrable : Plan se suivi évaluation conjoint</p>						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		10 000	
	<p>Activité 3.2: Organisation des visites Programmatiques et des missions de suivi et de capitalisation des réalisations des programmes et des projets Livrable : Rapports</p>							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		150 000
	<p>Activité 3.3: Organisation des revues du programme Livrable : Rapports</p>							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		150 000
	<p>Activité 3.4: Organisation des sessions du Comité de Pilotage Livrables : Rapports de session</p>							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		10 000
	<p>Activités 3.5 : Organisation des réunions du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage Livrables : Rapports de réunion</p>							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		5 000
	<p>Activité 3.6 : Conception d'application digitale pour renforcer le suivi des résultats du programme et formation des utilisateurs</p>							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		20 000
	<p>Activité 3.7 : Réalisation d'une étude pour établir la situation de référence du programme de coopération Livrable : Rapport de l'étude : Rapport du consultant</p>							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		15 000
Sub-Total for Output 3									350 000	

PRODUITS ESCOMPTES	PLANNED ACTIVITIES	Chronogramme					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU	
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste budgétaire
<p>Produit 4 : Des ressources supplémentaires sont mobilisées pour le financement du programme de pays grâce à une visibilité accrue des projets et programmes du Cameroun réalisés avec l'appui du PNUD.</p> <p>Indicateur 4.1: Taux d'accroissement des ressources mobilisées Baseline 2020 : Cible 2026 :</p> <p>Indicateur 4.2: Stratégie de partenariat communication et de mobilisation des ressources disponibles Baseline 2020 : 0 Cible 2026 : 1</p> <p>Indicateur 4.3 : Nombre de partenariat avec le secteur privé pour l'appui au programme Baseline :2020 : 00 Cible 2026 : 20</p> <p>Indicateur 4.4: Nombre de rapport annuel grand public produit Baseline : 0 Cible : 4</p>	<p>Activité 4.1: élaboration/actualisation d'une stratégie intégrée de communication et de mobilisation des ressources en accompagnement au programme Pays Livrable : Document de stratégie intégrée de communication et de mobilisation des ressources disponible</p> <p>Activité 4.2: Renforcement de la visibilité des interventions du programme Pays ; Livrable : Rapport de Annuel, documentaires vidéo, nombre de dépliant, Mise en place et animation des plateformes digitales, nombre de bulletins d'information, Fact sheet, etc</p> <p>Activité 4.3: Renforcement du mécanisme pour le développement des partenariats et la mobilisation des ressources du programme Plaidoyer auprès des acteurs de divers donateurs (IFIs, Secteurs privé, coopération Sud-Sud) Livrable : Rapport de mise en œuvre</p>					DGCOOP/MINEPAT, PNUD		20 000	
						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		120 000	
						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		50 000	

PRODUITS ESCOMPTEES	PLANNED ACTIVITIES	Chronogramme					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU	
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste budgétaire
	<p>Activité 4.4 : Appui au suivi de la mise en œuvre des ODD en particulier l'ODD 17 sur le partenariat</p> <p>Livrable : Rapports de suivi</p>								20 000
SUB-TOTAL FOR OUTPUT 4									
<p>Produit 5 : Capacités logistiques, organisationnelles, humaines et opérationnelles des partenaires camerounais et du PNUD</p> <p>Indicateur : Taux d'exécution des activités du projet</p> <p>Baseline : 0</p> <p>Cible 2026 : 100%</p> <p>Indicateur : Application Diplomat déployée en externe</p> <p>Baseline : Non</p> <p>Cible 2026 : Oui</p>	<p>Activité 5.1 : Renforcement des capacités logistiques du bureau de coordination</p> <p>Livrable : Véhicules, matériel et fournitures de bureau disponibles</p> <p>Activité 5.2 : Renforcement des capacités des partenaires camerounais et du PNUD en suivi évaluation.</p> <p>Livrable : Rapport des formations (Nombre de session de formation; nombre de personne formées)</p> <p>Activité 5.3 : Appui au développement du Système Intégré de Gestion des Activités consulaires « DIPLOMAT » du MINREX pour une utilisation élargie au PNUD et au Reste des Agences du SNU.</p> <p>Livrable : Base de données sur le Système Intégré de Gestion des Activités consulaires « DIPLOMAT » disponible et fonctionnel</p>						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		180 000
									40 000
							DGCOOP/MINEPAT, MINREX, PNUD		10 000

PRODUITS ESCOMPTES	PLANNED ACTIVITIES	Chronogramme					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU	
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste budgétaire
	<p>Activité 5.4 : Appui à l'édition du guide pratique des procédures à l'usage des missions diplomatiques et autres organisations internationales accréditées au Cameroun.</p> <p>Livrable : Guide pratique disponible (nombre de guides édités)</p> <p>Activité 5.5 : Recruter un CTP, un assistant administratif et financier et un chauffeur</p> <p>Livrable : CTP, AAF, chauffeur</p> <p>Activité 5.6 : Appui technique au bureau pays du PNUD en matière de reporting en management support</p>						DGCOOP/MINEPAT, MINREX, PNUD		45 000
							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		310 000
							DGCOOP/MINEPAT, PNUD		5 000
Sub-Total for Output 5									590 000
<p>Produit 6 :</p> <p>L'efficacité du partenariat est promue à travers un soutien accru à la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du nouveau Partenariat mondial pour une</p>	<p>Activité 6.1 : Participation aux rencontres internationales et aux séminaires de formation sur la coopération Sud-Sud, sur le partenariat au développement et le suivi de la mise en œuvre des ODD.</p> <p>Livrables : Rapports</p>						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		10 000

PRODUITS ESCOMPTES	PLANNED ACTIVITIES	Chronogramme					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU	
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste budgétaire
coopération efficace au service du développement en vue d'un suivi adéquat de la mise en œuvre des ODD Indicateur : Nombre de Rapports Nationaux Volontaires sur la mise en œuvre des ODD présenté au Forum Politique de haut niveau sur le DD Baseline : 1 Cible 2025 : 3	Activité 6.2 : Organisation la revue conjointe de la performance du partenariat au développement au Cameroun. Livrables : Rapports sectoriels Rapport national						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		35 000
	Activité 6.3 : Appui à la préparation et l'organisation du dialogue politique structuré avec les agences du Système des Nations Unies au Cameroun. Livrables : rapports						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		20 000
	Activité 6.4 : Renforcement du cadre de dialogue MINEPAT Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre du suivi de l'efficacité de l'aide Livrable : Nombre de réunions du cadre de dialogue						DGCOOP/MINEPAT, PNUD		5000
	Activité 6.5 : Multiplication et diffusion de la stratégie sur la Coopération Sud-Sud Livrables : PV de distribution								20 000
	Activité 6.6 Appui à l'élaboration des rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre des ODD Livrable : Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD								30 000
Sub-Total for Output 6									120 000

PRODUITS ESCOMPTES	PLANNED ACTIVITIES	Chronogramme					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU	
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste budgétaire
TOTAL									1 500 000

MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

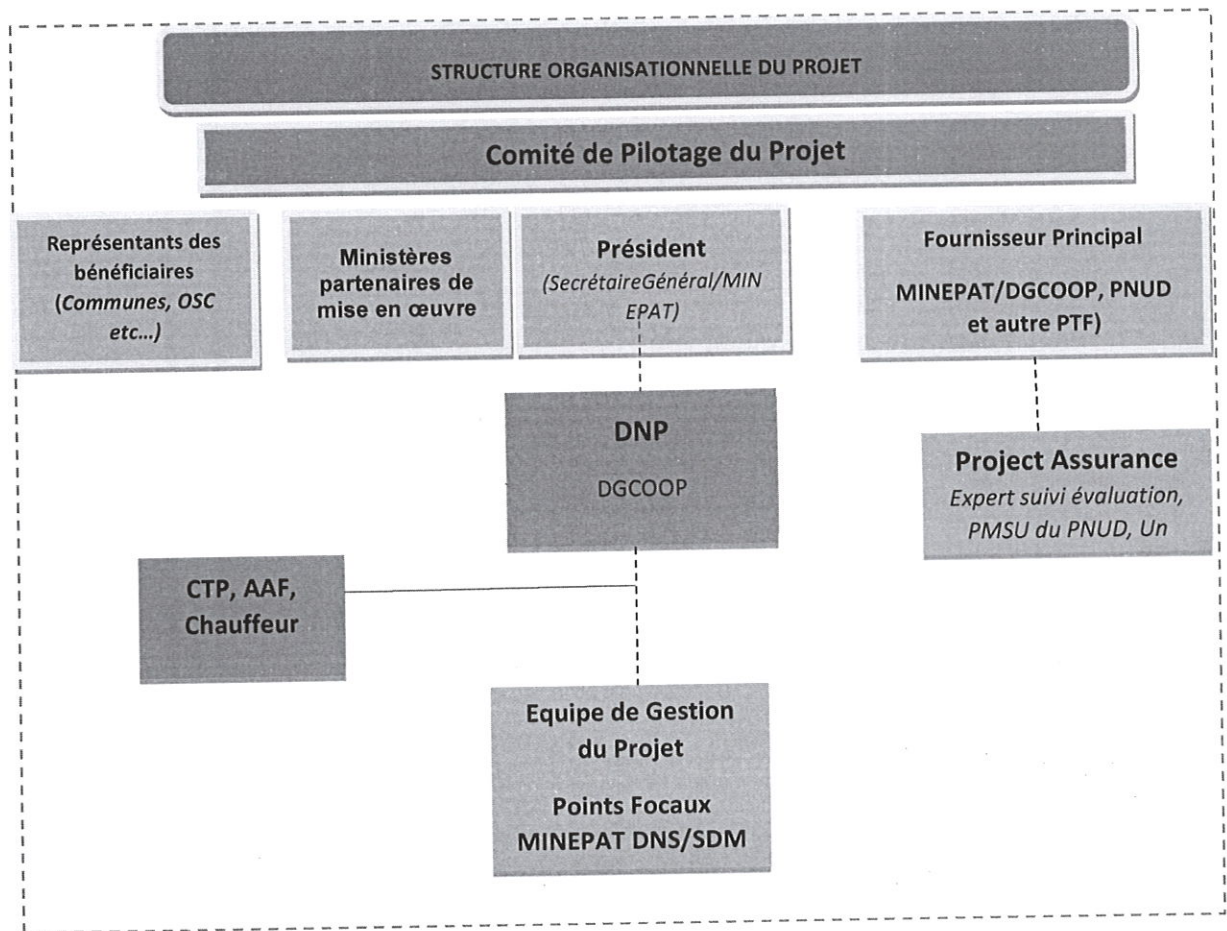
Le projet d'appui au CPD sera géré sous la modalité de mise en œuvre Nationale (NIM) en respect des principes du HACT. Le partenaire de réalisation est la Direction Générale de la Coopération et de l'Intégration Régionale du MINEPAT. Certaines activités de ce projet, en l'occurrence celles non éligibles par les procédures du PNUD, conformément au plan de travail ci-dessus seront financées par les ressources du Gouvernement (MINEPAT)

Le comité de pilotage est la seule instance décisionnelle du projet en charge de l'orientation générale du projet et de la validation de ses résultats. Le Comité de pilotage du projet comprend les instances suivantes :

- L'Exécutif qui préside le Comité de pilotage est assuré par le MINEPAT
- Le fournisseur principal représentera le partenaire d'exécution et les parties responsables qui sont en charge de la réalisation des résultats du projet. Ce rôle est attribué à la DGCOOP et au PNUD.
- Les Bénéficiaires seront les parties chargées de valider les besoins auxquels va répondre le projet et de vérifier que les solutions apportées répondent à ce besoin en tenant compte des contraintes, risques et défis du projet. Les bénéficiaires émettent leurs besoins et intérêts dans la conduite des activités du projet afin d'atteindre les cibles spécifiques fixés.

Le rôle d' « Approving Manager » est assuré par le Directeur National du Programme à savoir le Directeur Général de la Coopération et l'Intégration Régionale, en tant que tel il est l'ordonnateur sur le budget du programme et approuve les demande de service ainsi que les demandes de paiement pour le projet. Il veille à la bonne mise en œuvre du projet sur le plan global et s'assure de l'alignement des résultats avec les orientations stratégiques nationales en matière de développement et de coopération. Il joue un rôle clé pour le plaidoyer et l'appui à la mobilisation des ressources pour l'atteinte des résultats du programme. Il est assisté par (a) un Conseiller Technique Principal ayant une solide expérience dans les problématiques d'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la coopération multilatérale, de coordination de la coopération et du partenariat avec le Système des Nations Unies, du travail avec l'administration. En tant que conseiller du DNP, il sert également de liaison entre le DNP et le PNUD.; (b) Un(e) assistant(e) administrative et financière (AAF) ainsi qu'un chauffeur.

L'assurance de projet ou monitoring appuie l'équipe de gestion du projet dans le suivi des résultats en conformité avec les normes de qualité requise. A cet effet, il s'assure de l'enregistrement régulier des progrès et de l'évolution des performances du programme dans la plateforme de suivi des résultats.



CADRE JURIDIQUE

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des trois options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

GESTION DES RISQUES

[N.B. : Veuillez choisir **une seule** des options ci-dessous, selon qu'il convient, et supprimer les autres options du Document de projet.]

Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

Projet d'Appui à la Mise en Oeuvre du Programme Pays (PAMPPa)

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.

13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**
2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental [anglais][français][espagnol]**, comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
3. **Analyse des risques.** Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenues dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
5. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**